AIN 01
le Département

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 28 septembre 2021

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

LE DÉPARTEMENT DE L'AIN INTENSIFIE SON PLAN D'ACTION

www.ain.fr

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est plus que préoccupante avec des problématiques d'installation des professionnels identiques à celles que rencontrent de nombreux territoires français, mais aussi un phénomène propre au département, une croissance forte et continue de la population, qui accentue les besoins. Près de 15% de la population du Département de l'Ain n'a pas de médecin traitant et sur certains secteurs (bassin de Bourg-en-Bresse et Oyonnax), ce chiffre dépasse les 20%.

Jean Deguerry
Président du
Département de l'Ain

Face à ce constat, j'ai fait de la démographie médicale une priorité. Début 2020, suite à la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de la santé – qu'il s'agisse de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins et de nombreux praticiens -, j'ai fait voter un plan d'action volontariste pour tenter d'apporter des solutions à ces problématiques. Les résultats sont là : nous avons, notamment, installé 4 cabines de téléconsultation, un centre de santé a été créé et nous allons salarier des médecins. Egalement, nous avons obtenu l'ouverture en septembre prochain d'une première année de médecine à Bourg-en-Bresse. Reconduit à la tête du Département, je vais intensifier nos actions. La démographie médicale fait partie de mes cinq chantiers prioritaires.

Martine Tabouret
Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

La démographie médicale est un enjeu essentiel pour notre territoire. Notre situation est la pire d'Auvergne-Rhône-Alpes en matière de désertification médicale. Avec notre 1er plan d'action, nous avons déjà beaucoup fait. Nous allons poursuivre nos efforts à travers un 2e plan. Notre objectif est de renforcer, dans les 3 à 5 ans à venir, la médecine de spécialité et d'atteindre, dans l'Ain, d'ici à 2030, la densité moyenne de médecins généralistes.

CONCERTATION ET PLANS D'ACTION

Les deux plans d'action de lutte contre la désertification médicale ont été élaborés grâce au travail partenarial mené par le Département en collaboration avec les acteurs de la santé et les collectivités :

- l'Agence Régionale de Santé
- le Conseil de l'Ordre des Médecins
- la CPAM
- les médecins et les professionnels de santé
- la Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires
- le Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse
- le Centre hospitalier du Haut-Bugey
- le Centre hospitalier de Belley
- l'Hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey
- la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires et autres partenaires financiers
- les mutuelles de France Réseau santé
- la Mutualité française Ain
- les EPCI.

RETOUR SUR...
LE PLAN D'ACTION #1

➔CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ - RECRUTEMENT DE MÉDECINS SALARIÉS

Objectif : créer un centre de santé départemental pour pouvoir recruter des médecins salariés à temps complet ou partiel afin qu'ils exercent au sein des Maisons de santé pluri-professionnelles, en zones sous-denses, dans des cabinets disponibles. Le Département assume les charges inhérentes à l'installation des médecins au sein des équipes libérales.

Point de situation : le centre de santé a été créé en juillet 2020. L'ARS a validé l'attribution d'une garantie de salaire pour 4 postes à temps plein de médecins généralistes sur 2 ans.
Les recrutements sont en cours avec la mobilisation des réseaux de professionnels de santé, les réseaux de formation et l'appui d'un cabinet de recrutement spécialisé. Le Département est en contact avec plusieurs profils de médecins. Il est en attente de décision de leur part. Par ailleurs, un travail est en cours avec plusieurs Maisons de santé intéressées (Saint-Martin-du-Frêne, Plateau d'Hauteville, Oyonnax, Ambronay, Pays de Gex...) pour préparer l'installation d'un médecin salarié, sur la base d'une convention type votée en juillet 2020 par le Conseil départemental.

➔DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉCONSULTATION

Objectif : développer la téléconsultation, en installant sur des zones déficitaires en offres de soins ambulatoires, des cabines de télémédecine.

Point de situation : plusieurs collectivités se sont portées candidates. Le Département a analysé la situation des différents secteurs envisagés, au regard de la situation de la démographie médicale et a engagé des contacts avec les acteurs locaux.
Quatre cabines ont été installées :
à Montréal-la-Cluse depuis le 26 novembre 2020, à Belley depuis le 12 janvier 2021, à Bourg-en-Bresse depuis le 1er mars 2021 et à Saint-Julien-sur-Reyssouze depuis le 3 mai 2021. Le lieu d'implantation de la 5e cabine est en discussion : Valserhône est candidate.

➔OUVERTURE D'UN ACCUEIL UNIQUE A L'INSTALLATION

Objectif : faciliter les démarches administratives d'installation et accompagner les professionnels de santé dans leur projet en créant un accueil unique en partenariat avec la CPAM, le CDOM, l'URSSAF, l'ARS, la FemasAura.

Point de situation: l'accueil unique à l'installation est proposé aux candidats à l'installation chaque 2e et 4e mardi du mois, de 14 h à 16 h. Tout médecin qui souhaite s'installer dans l'Ain peut rencontrer, en un seul rendez-vous, l'ensemble des organismes auprès desquels il doit effectuer des démarches.

➔DES AIDES POUR LES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Objectif : favoriser l'attractivité de l'Ain auprès des futurs praticiens grâce à l'attribution de bourses aux internes de médecine générale de 1er recours (médecin généraliste de ville) et aux étudiants en stage à l'hôpital (spécialité médecine générale).

Point de situation : le Département a attribué, pour le 2nd semestre 2020 et le 1er semestre 2021, 126 aides à des internes en stage dans l'Ain, soit un montant de 304 100 €. Ces aides sont attribuées selon des critères de distance entre le lieu de stage et le domicile de l'interne, avec un montant pouvant aller de 200 à 400 € / mois.

➔ FORMATION DE NOUVEAUX MAITRES DE STAGE UNIVERSITAIRES

Objectif : accueillir des internes en stage est primordial pour faciliter l'installation de nouveaux médecins. Pour cela, il faut développer les terrains de stage et former les médecins à devenir maître de stage.

Point de situation : comme cela avait été fait en 2018, le Département et l'ARS ont organisé en septembre 2020, à Bourg-en-Bresse, un séminaire de formation à la maîtrise de stage.
Seize médecins de l'Ain y ont participé.

➔CRÉATION D'UN ESPACE DÉPARTEMENTAL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Objectif : créer un lieu ressource pour tous les professionnels de santé de l'Ain, comprenant la construction ou l'aménagement d'un site à Bourg-en-Bresse avec du logement, des services d'accompagnement à l'installation, des espaces de travail, de réunion et de formation, des sites secondaires sur les territoires.

Point de situation : le groupe de travail chargé de ce projet s'est réuni plusieurs fois. L'agence départementale d'ingénierie a été chargée d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Les principaux contours sont définis (nombre et typologie des logements, équipements, schémas relationnels) et ont donné lieu à l'élaboration de plusieurs scénarii d'implantation.

➔DES OUTILS POUR INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Une plateforme numérique dédiée aux professionnels de santé est en cours de construction et devrait etre opérationnelle en 2021. Elle facilitera l'installation des médecins et de leurs familles. Un guide de l'hébergement des internes, recensant les logements mis à disposition sur les territoires, a été édité par le Département et transmis aux internes qui viendront en stage dans l'Ain.

➔UN ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ DANS L'AIN

En lien avec la réforme des études de santé, il est possible, depuis septembre 2020, de suivre à Bourg-en-Bresse, au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III, une licence Accès Santé (LAS) droit avec "mineure santé". Vingt places ont été ouvertes et pourvues via Parcoursup. Médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie, les étudiants en LAS peuvent tenter deux fois, au cours de leurs trois années de licence, d'intégrer la filière santé de leur choix.
Une année de Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) ouvrira à Bourg-en-Bresse à la rentrée 2022.

ZOOM SUR...
LE PLAN D'ACTION #2

➔RENFORCER LE SALARIAT

Objectif : créer 6 postes supplémentaires pour renforcer l'offre de soins et soutenir les Maisons de santé pluriprofessionnelles.

➔EXPÉRIMENTER LA TÉLÉCONSULTATION DE PROXIMITÉ

Objectif : équiper 10 binômes de médecins / infirmiers exerçant en cabinet pour intervenir à domicile avec une mallette de téléconsultation et ainsi pour éviter le report des soins.

➔PROMOUVOIR LA DÉLÉGATION D'ACTES DE SOINS

Objectif : soutenir la formation des nouveaux professionnels partenaires de médecins : infirmiers en pratique avancée et assistants médicaux.

➔EXPLORER LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA MÉDECINE DE SPÉCIALITÉ

Objectif : apprécier l'opportunité de la télé-expertise et évaluer la pertinence d'un salariat de spécialistes.

➔RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION EN MÉDECINE DANS L'AIN

Objectif : accueillir progressivement les années postérieures à celle du PASS.

➔RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE L'AIN

Objectif : créer un événement périodique pour favoriser le rayonnement de l'Ain auprès des médecins et professionnels de santé

AIN 01
le Département

CONTACT PRESSE
Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication - Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33 - celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr